RÈGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : ORGANISATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

1.1 La société ONATi sous l'enseigne commerciale Vini et l'Association Sportive FEI-PI sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Cyclisme, en partenariat avec l'AS TEFANA Athlétisme sous l'égide de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie française et l'AS PIRAE VA'A sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Va'a et la Fédération Polynésienne de Protection Civile, organisent la **« Vini SPRINT »** qui se déroulera le **Dimanche 19 juin 2022.**

Cette course vous propose une découverte originale de la commune de PIRAE au travers d'activités sportives.

1.2 Les épreuves sont ouvertes à toutes personnes âgées de 16 ans et plus.

1.3 Les équipes sont composées de trois (3) sportifs dans les catégories suivantes :

- Équipes « *Femmes* » ;
- Équipes « *Hommes* » ;
- Équipes « *Handisport* » au moins 1 handisport en va'a, **avec obligation d'un bateau suiveur à sa charge (à l'inverse départ refusé)**, ou en cycliste ou en course à pied ;
- Équipes « *Mixte* » ;
- Équipes « *Entreprise* »
- Equipes « Jeunes hommes » 16 à 18 ans
- Equipes « Jeunes femmes » 16 à 18 ans

1.4 Les distances d'environ :

- 10 kms Va'a ;
- 18 kms Vélo ;
- 5 kms Course à pied.

Article 2 : LE PARCOURS

2.1 Les épreuves se décomposent en trois (3) disciplines sur un parcours balisé d'environ **33** kilomètres :

- Le parcours Va'a

Le premier équipier, le rameur, entamera le départ de la « **Vini SPRINT** » par la course de **Va'a ho'e**. Le départ se fera sur la plage du Taaone.

Circuit de 10 kms à effectuer 1 fois (10 kms) :

Le rameur se tient à l'arrière de son va'a, en direction de la passe de Taaone, à l'exception du handisport qui sera déjà sur son va'a.

- Contourne la balise rouge
- Tourne à droite direction les falaises du Tahara'a
- Contourne la bouée Vini, direction Tetiaroa pour contourner la 2e bouée Vini
- Redescends vers la passe du Taaone en contournant la balise rouge, direction la 3e bouée Vini à proximité du Royal Tahitien, la contourner
- Retourne sur la plage du Taaone après avoir contourné la 4e bouée
- Pose son va'a sur la plage, aucune aide d'une tierce personne à l'exception du handisport
- Court jusqu'à la zone de vélo avec sa rame, en passant par le slip du centre nautique de Aorai Tini Hau, pour la transmission du relais (bracelet-transpondeur) au second équipier le cycliste.



- Le parcours Vélo

Le deuxième équipier, le cycliste, attendra la transmission du relais (bracelet-transpondeur) par le rameur dans la zone vélo. Ladite zone sera délimitée par le comité organisateur.

La zone vélo se situera dans le parc Aorai Tini Hau.

Circuit de 4,45 kms à effectuer 4 fois (17,8 kms) :

Le cycliste monte sur son vélo à la sortie de la zone vélo

- Prends le relais dans la zone vélo et part en direction de l'avenue du général De Gaule en respectant le code de la route et le sens de circulation ;
- Au rond-point de l'hôpital, tourne à droite direction la ville de Papeete pour effectuer ½ tour au carrefour du marché de Pirae ;
- Ensuite direction la ville de Arue pour effectuer ½ tour au passage piéton se situant avant le rond-point du RSMA ;
- Direction le rond-point de l'hôpital, tourne à droite direction le parc Aorai Tini Hau ;
- Pose le pied à terre et court sur la zone délimitée par le comité organisateur ;
- Circuit à effectuer 4 fois (17,8 kms) ;
- Au terme du 4e tour court à côté de son vélo jusqu'à la zone course à pied, et transmet le relais (bracelet-transpondeur) au coureur, troisième et dernier relayeur.



- <u>Le parcours course à pied (CAP)</u>

  Le troisième équipier, le coureur, attendra la transmission du relais (bracelet-transpondeur) par le cycliste dans la zone CAP. Ladite zone sera délimitée par le comité organisateur.

  La zone CAP se situera dans le parc Aorai Tini Hau.

  <u>Circuit de 1,70 kms à effectuer 3 fois (5,1 kms) :</u>

  Le coureur

  - Prend le relais dans la zone CAP, direction l'avenue du général De Gaule en courant sur le trottoir et en respectant le code de la route pour les piétons, direction la ville de Papeete ;
  - Tourne à droite au carrefour du marché de Pirae direction le rond-point de l'établissement scolaire Saint Joseph ;
  - Continue en direction de la plage du Taaone en passant devant le terrain de football de Pirae ;
  - Traverse l'embouchure de la rivière Hamuta ;
  - Court sur la plage du Taaone jusqu'au slip du centre nautique de Aorai Tini Hau ;
  - Tourne à droite et rentre sur l'esplanade du centre nautique, direction la ligne d'arrivée positionnée dans le parc de Aorai Tini Hau.



NB :

Le comité organisateur demande à l'ensemble des participants la plus grande prudence. Pour le rameur ne pas se rapprocher trop près du récif, pour le cycliste et le coureur respecter le code de la route.

Les officiels, les participants et les accompagnateurs devront respecter les mesures sanitaires mises en place par le Pays et le Haut-Commissariat au moment de la manifestation.

Par ailleurs, chaque participant devra comptabiliser le nombre de tour qu'il aura à effectuer. Après contrôle des résultats par l'organisation et si les tours n'avaient pas été effectués complètement par une équipe, elle sera automatiquement déclassée à la dernière place du classement de la « Vini SPRINT ».

2.2 Le départ sera donné à **09h30** sur la plage du Taaone.

2.3 Le comité organisateur pourra, si nécessaire, modifier ses horaires et lieux de départ/arrivée.

Article 3 : LIEUX ET DROITS D'INSCRIPTION

3.1 Chaque équipe désigne un capitaine qui se charge de déposer le dossier d'inscription à :

- ***PACIFIC CYCLES (face Mairie de Papeete) Tel. 40 45 04 51 horaires : 7h30 – 17h00 ;***
- ***INTERSPORT (Fare Ute) Tél. 40 42 04 93 horaires : 8h00 – 17h00 ;***
- ***Fédération Tahitienne de Cyclisme (complexe sportif de Fautaua) Tel. 40.45.10.91 horaires :08h00 – 15h00.***

3.2 Les inscriptions sont limitées aux trois cents (300) premières équipes qui auront retournées leur formulaire dûment complété, accompagné du paiement, des copies de licences et/ou des certificats médicaux. Les 200 premières équipes bénéficieront d'un kit.

3.3 Le calendrier de l'épreuve est fixé comme suit :

- ***Ouverture des inscriptions le mercredi 19 mai 2022 ;***
- ***Clôture des inscriptions le jeudi 16 juin 2022*** ;
- ***Inscription doublée à compter du 17 juin 2022 jusqu'au jour de la manifestation de 7h00 à 8h00.***

3.4 Les droits d'inscription par équipe comprennent : la participation à l'événement, un dossard ainsi qu'un numéro marqué au bras, une boisson, un repas, un t-shirt, une serviette, un

sac ficelle, une casquette par personne pour les 200 premières équipes inscrites. La 201e équipe à la 300e un dossard ainsi qu'un numéro marqué au bras, une boisson et un repas.

- Du 19/05/22 au 16/06/22: 18.000 F CFP / équipe
- Du 17/06/22 au 19/06/22 : 36.000 F CFP / équipe

Article 4 : CERTIFICAT MÉDICAL et ASSURANCE (Obligatoires)

4.1 Les licenciés devront joindre une copie de leur licence valide, qui sera jointe à l'inscription (Athlétisme, Triathlon, Cyclisme ou Va'a).

4.2 Lors des inscriptions, ***tout participant non licencié*** devra présenter ***un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied pour le coureur, du cyclisme pour le cycliste, du va'a pour le rameur (45 ans et plus électrocardiogramme obligatoire), en compétition*** de moins d'un an. Ce document sera joint au dossier d'engagement. Le comité organisateur refusera le départ à un participant qui ne remplirait pas ces conditions le matin de la course.

4.3 Une assurance R.C sera prise par le comité organisateur pour couvrir la manifestation. Tout participant devra signer obligatoirement la décharge de responsabilité dégageant les organisateurs.

Article 5 : PRIORITÉ DE PASSAGE

Tout sportif sur le point d'être dépassé doit laisser la priorité.

Article 6 : ENVIRONNEMENT

6.1 Pendant toute la durée de la compétition, les sportifs s'engagent :

- A ne pas jeter de détritus ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet ;
- A garder tout contenant vide pendant toute la durée de son épreuve et le jeter par la suite dans les poubelles prévues à cet effet ou rapporter chez lui. Cependant, une exception est faite, uniquement, pour la zone de ravitaillement de la course à pied.

6.2 En cas de non-respect d'une des conditions citées ci-dessus l'équipe se verra pénalisée en temps d'une durée de 3 minutes.

Article 7 : EQUIPEMENTS

7.1 Le Va'a :

Chaque rameur se doit d'avoir son va'a ho'e et sa rame. Le comité organisateur recommande fortement aux rameurs de porter une protection sous les pieds, notamment pour le passage à pied de la plage vers le parking Aorai Tini Hau. En cas de blessure sous les pieds, par manquement de protection de la part du rameur, le comité organisateur ne pourra être tenu pour responsable ;

Chaque rameur doit avoir sa réserve d'eau nécessaire pour effectuer toute sa course en auto-suffisance ;

En plus du dossard porté, le numéro de l'équipe sera mis sur l'avant-bras droit du rameur.

En l'absence de témoin (bracelet-transpondeur) à l'arrivée l'équipe sera disqualifiée.

7.2 Course Vélo :

Chaque cycliste se doit d'avoir son vélo en bon état de marche (freins, pneus, transmission, etc.), sa paire de chaussure fermée et son casque avec sa jugulaire attachée ;

Les vélos à assistance électrique, les prolongateurs contre la montre et roues à bâton sont formellement interdits, en cas de présentation d'un cycliste avec ce type de matériel, il se verra refuser le départ et l'équipe sera disqualifiée.

Chaque cycliste doit avoir sa réserve d'eau nécessaire pour effectuer toute sa course en auto-suffisance ;

En plus du dossard porté, le numéro de l'équipe sera mis sur l'avant-bras droit du cycliste.

Il est formellement interdit au cycliste de monter sur son vélo avant la remise du témoin ;

Chaque cycliste doit se munir d'un kit de dépannage et ne pourra être aidé à aucun moment par une tierce personne ;

Sans chaussures, sans casque avec jugulaire attachée et sans témoin (bracelet-transpondeur) à l'arrivée, l'équipe sera disqualifiée.

7.3 Course à pied (CAP)

Chaque coureur devra obligatoirement porter une paire de chaussures fermée pendant toute la durée de l'épreuve ;

Chaque coureur doit avoir sa réserve d'eau nécessaire pour effectuer toute sa course en auto-suffisance. Toutefois un point de ravitaillement est prévu au centre nautique.

En plus du dossard porté, le numéro de l'équipe sera mis sur l'avant-bras droit du coureur.

En l'absence de témoin (bracelet-transpondeur) à l'arrivée, l'équipe sera disqualifiée.

Article 8 : EMARGEMENT ET POSITION DU DOSSARD

8.1 Chaque équipe complète (rameur, cycliste et coureur) devra obligatoirement passer au contrôle du matériel avant émargement le jour de l'épreuve entre 07h00 et 09h00.

8.2 L'équipe ne respectant pas cette clause sera mise hors course et non classée.

Article 9 : JURY

9.1 Le jury de course est désigné à l'occasion des vérifications des résultats et des réclamations, il sera composé :

1. du président de l'A.S FEI-PI 1923, ou son représentant (Président du jury) ;
2. de la présidente de l'AS TEFANA ATHLETISME ;
3. du président de l'AS PIRAE VA'A.
4. du juge arrivée ;
5. du juge arbitre Va'a ;
6. du juge arbitre Vélo ;
7. du juge arbitre Athlétisme ;

9.2 Les décisions du jury sont prises à la majorité des voix. En cas de litige, voire d'égalité, la voix du président de l'A.S FEI-PI 1923, ou son représentant est prépondérante.

Article 10 : ABANDON

Tout abandon volontaire ou survenant à la suite d'une blessure ou à cause d'un matériel défaillant, pénalise l'équipe. En cas d'abandon d'un coéquipier (ière), il ou elle doit prévenir impérativement le juge arrivé de la course. Les deux autres participants peuvent continuer mais ne seront pas classés.

Article 11 : PÉNALITÉS

11.1 Perte du dossard : plus trois (+3) minutes sur son temps à l'arrivée par nombre de dossard(s) perdus par l'équipe ;

11.2 Abandon de détritus sur le parcours : plus trois (+3) minutes de pénalité ;

11.3 Prendre un raccourci et être pris par un officiel : mise hors course ;

11.4 Non-respect des consignes de sécurité : mise hors course ;

11.5 En l'absence de témoin (bracelet-transpondeur) à l'arrivée : mise hors course.

Article 12 : RÉCLAMATION

- Toute réclamation sera portée devant la direction de course à l'arrivée et transmis au jury désigné à l'article 9 du présent règlement ;
- L'équipe portant réclamation devra préalablement déposer auprès du juge arrivée une caution de 15 000 F CFP et rédiger sur papier libre les motifs justifiant la réclamation. Cette réclamation devra intervenir au plus tard 15 minutes après l'arrivée du dernier coureur ;
- Si la réclamation est justifiée par le jury, la caution sera restituée et la sanction appliquée.

Articles 13 : PRESTATIONS DE L'EVENEMENT

1 pack comprenant : 1 sac ficelle, 1 t-shirt de la compétition (qui devra être porté le jour de l'évènement et sur le podium), 1 serviette de sport de la compétition, , 1 casquette Vini de la compétition..

- L'assurance Responsabilité Civile de l'organisateur ;
- L'assistance de la Fédération Polynésienne de Protection Civile ;
- Les bateaux suiveurs ;
- Les scooters signaleurs ;
- Les personnels encadrant sur tous les parcours ;
- L'accueil à l'arrivée par les bénévoles et les officiels ;
- La remise des prix programmée aux alentours de 12h30 ;
- La prestation d'un animateur maître des cérémonies ;

- La prestation des hôtesses ;
- La PLV ;
- La sonorisation ;
- La logistique nécessaire pour le bon déroulement de l'opération.

<u>Article 14 :</u> CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

- Le montant total du Prize Money est de **<u>633.000 F CFP</u>**, voir tableau ci-dessous pour la répartition ;
- Un classement général se fera pour les 5 catégories ci-dessous.

	1ère équipe	2ème équipe	3ème équipe
Entreprise	60.000 F CFP	30.000 F CFP	15.000 F CFP
Femmes	60.000 F CFP	30.000 F CFP	15.000 F CFP
Hommes	60.000 F CFP	30.000 F CFP	15.000 F CFP
Handisports	60.000 F CFP	30.000 F CFP	15.000 F CFP
Mixtes	60.000 F CFP	30.000 F CFP	15.000 F CFP
Jeunes hommes 16 à 18 ans	30.000 F CFP	15.000 F CFP	9.000 F CFP
Jeunes femmes 16 à 18 ans	30.000 F CFP	15.000 F CFP	9.000 F CFP

- Un prix spécial « scratch » est attribué aux 3 équipes qui réalisent le meilleur temps cumulé des 3 disciplines :
    - 1ère équipe scratch : le Totem « Vini SPRINT » + Un bon nominatif par personne pour une inscription gratuite à la prochaine édition,
    - 2ème équipe scratch : Un bon nominatif par personne pour une inscription gratuite à la prochaine édition,
    - 3ème équipe scratch : Un bon nominatif par personne pour une inscription gratuite à la prochaine édition,

- Un classement des meilleurs temps par discipline hommes / femmes / handisport

	1er Homme	1ère Femme	1er Handisport
Vaa	1 an d'abonnement au forfait internet fibre Vinibox SPRINT (50 Mb/s) Valeur du lot : 178 800 F CFP	1 an d'abonnement au forfait internet fibre Vinibox SPRINT (50 Mb/s) Valeur du lot : 178 800 F CFP	1 an d'abonnement au forfait internet fibre Vinibox SPRINT (50 Mb/s) Valeur du lot : 178 800 F CFP
Cyclisme	1 an d'abonnement au forfait internet fibre Vinibox SPRINT (50 Mb/s) Valeur du lot : 178 800 F CFP	1 an d'abonnement au forfait internet fibre Vinibox SPRINT (50 Mb/s) Valeur du lot : 178 800 F CFP	1 an d'abonnement au forfait internet fibre Vinibox SPRINT (50 Mb/s) Valeur du lot : 178 800 F CFP
Course à pied	1 an d'abonnement au forfait internet fibre Vinibox SPRINT (50 Mb/s) Valeur du lot : 178 800 F CFP	1 an d'abonnement au forfait internet fibre Vinibox SPRINT (50 Mb/s) Valeur du lot : 178 800 F CFP	1 an d'abonnement au forfait internet fibre Vinibox SPRINT (50 Mb/s) Valeur du lot : 178 800 F CFP

NB :

Pour le classement entreprise, les 3 coéquipiers doivent appartenir à la même entreprise, administration, établissement, etc. Une attestation de l'employeur sera exigée à l'inscription. La composition de sélection entre différentes entreprises, administrations, établissement, etc. est formellement interdite ;

Pour le classement Mixte, il faudra au minimum une femme ou un homme dans l'équipe qui devra être registrée sur leur état civil de sexe féminin ou de sexe masculin ;

Pour le classement Handisport, il faudra au minimum une personne à mobilité réduite reconnue au travers de sa carte cotorep dans l'équipe. A ce titre, une copie de sa carte cotorep devra être jointe au dossier d'inscription ;

Pour le classement Femme, les 3 coéquipières doivent être registrées sur leur état civil de sexe féminin ;

Le prize money sera remis entre 7 et 15 jours après l'épreuve afin de contrôler l'exactitude des données remplies sur les feuilles d'émargement par les équipes. En cas de

production de faux, l'équipe sera disqualifiée et ne percevra pas le prize money. A ce titre, le classement sera modifié.

Les bénéficiaires des forfaits internet fibre Vinibox SPRINT(50 mb/s) seront soumis à l'ensemble des conditions générales d'abonnement Vini. Les bénéficiaires devront contacter le Département Communication Institutionnelle de ONATi au 40 48 72 59 ou par mail à : communication@onati.pf sous un délai de 30 jours après l'évènement. A défaut d'éligibilité à la fibre, le bénéficiaire se verra offert un an d'abonnement au forfait mobile d'une valeur équivalente.

Le Totem « Vini SPRINT » gagné par l'équipe scratch sera remis en jeu à l'édition suivante. Le Totem « Vini SPRINT » sera conservé à l'association Fe'i Pi.

Article 15 : REPORT DE LA COURSE

En cas de mauvaises conditions météorologiques, la course sera reportée à une date ultérieure définie par le comité organisateur qui s'engage à avertir le capitaine de chaque équipe au plus tard le jour de l'épreuve.